

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 25 janvier 2024, s'est réuni le Jeudi 1^{er} février 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

58 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°24

59 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°25

Nombre de membres représentés : 5

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND (à partir de la délibération n°25)
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON

CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Emmanuel	LOMBARD
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINTE HELENE SUR ISERE	Daniel	BUCHE

Délégués représentés :

Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian FRISON ROCHE	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Edouard MEUNIER
Séverine VIBERT	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Jean-Claude SIBUET BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Michel CHEVALLIER

Fatiha BRIKOU AMAL a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : Ressources Humaines - Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code général de la Fonction publique,
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif au service de médecine préventive dans la Fonction publique territoriale,
Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,
Vu la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 janvier 2024,

Il est rappelé que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies aux articles L.812-3 à L.812-5 du Code général de la Fonction publique.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établit, depuis le 1^{er} juillet 2023, à 0,42 % de la masse salariale.

La convention d'adhésion au service de médecine préventive du CdG73 est prévue pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2024. La convention pouvant être résiliée au 1^{er} janvier de chaque année sous réserve d'un préavis de six mois.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 et tous actes afférents à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Fatiha BRIKOU AMAL



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

